

22



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le mercredi 12 avril 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 12 avril 2006

10 h

Prière.

Pendant les questions orales, le président interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires, d'une part, de s'abstenir de se livrer à des attaques personnelles et, d'autre part, d'adresser leurs questions et réponses à la présidence.

M. Doherty donne avis de motion 55 portant que, le mardi 18 avril 2006, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le prie de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie du rapport définitif, publié en janvier 2006 et intitulé *Home Support Workers, Raising our Voices : Toward Workforce Adjustment Through Policy and Strategic Action*, préparé par le comité d'adaptation de la main-d'oeuvre du personnel de soutien à domicile, contrat 56952.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 34, 35 et 8.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

36, *Loi modifiant la Loi sur les jurés.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

M. Lamrock invoque le Règlement; il demande pourquoi le projet de loi 35 n'est pas le premier projet de loi appelé pour la deuxième lecture. Le président de la Chambre déclare que, lorsque la séance est levée avant la fin du débat sur un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, comme cela a été le cas pour le projet de loi 35, la deuxième lecture n'est plus ordonnée pour le prochain jour de séance ; elle est inscrite sous « Débats ajournés » et peut être appelée au choix du gouvernement.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi électorale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi concernant les pensions*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi concernant les pensions*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi abrogeant la Loi sur les biens de la femme mariée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi abrogeant la Loi sur les biens de la femme mariée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Betts, à titre de président suppléant de la Chambre.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur le droit de rétention des bûcherons*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur le droit de rétention des bûcherons*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'heure réglementaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'heure réglementaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi sur les étudiants en santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi sur les étudiants en santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc, autre vice-président, prend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc, président suppléant de la Chambre, demande à M. Albert (Caraquet) de retirer certains propos qui visaient le ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation. Le député se rétracte.

Après un certain laps de temps, M. Betts reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi concernant l'accès au collège communautaire*, il est unanimement convenu de reporter cette deuxième lecture au vendredi 13 avril 2006 et de reprendre le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de la santé, de
la sécurité et de l'indemnisation des accidents
au travail pour 2005

(7 avril 2006).